



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 24 FEVRIER 2024**

**Affaire n° 32-20240224**

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres  
Lot n° 3 : Charpente / Ossature bois / Parements  
extérieurs bois / Couverture / Zinguerie  
Modification n° 2 au marché n° VI2020.74**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er mars 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 16 février 2024

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 43
- représentés : 5
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi vingt-quatre février à neuf heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

### Étaient représentés :

Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jack Gence par Mansour Zarif, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

### Était absent :

Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 32-20240224**

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres  
Lot n° 3 : Charpente / Ossature bois / Parements  
extérieurs bois / Couverture / Zinguerie  
Modification n° 2 au marché n° VI2020.74**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2194-8,

**Vu** le rapport n° 32-20240224 présenté au Conseil municipal du 24 février 2024,

**Considérant** que dans le cadre des travaux de construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI2020.74 du lot n° 3 Charpente / Ossature bois / Parements extérieurs bois / Couverture / Zinguerie a été notifié 9 juin 2020 à l'entreprise ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN (EBOI) – 1, rue Djibouti – 97420 LE PORT, pour un montant global et forfaitaire de 1 574 333,76 € TTC,

**Considérant** que les travaux sont en cours. Suite aux études de synthèse et d'exécution des fluides, il est nécessaire de reprendre les retombées de poutres du volume en porte-à-faux pour calfeutrer toutes les gaines techniques et favoriser un traitement homogène des façades,

**Considérant** que des devis ont été demandés à l'entreprise EBOI et ont fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de + 8 088,10 € HT soit + 8 775,59 € TTC,

**Considérant** qu'un Ordre de service n°3 en date du 22 mai 2023 a été notifié à l'entreprise afin de réaliser les dits travaux. Lesdits travaux ne sont pas réalisés à ce jour,

**Considérant** que l'incidence financière de la modification sur le marché initial est la suivante :

- Montant initial :	1 450 998,85 € HT soit 1 574 333,76 € TTC
- Modification n°1	n'a pas d'incidence financière
- Modification n°2 :	<b>8 088,10 € HT soit 8 775,59 € TTC</b>

**Considérant** que le nouveau montant du marché est de 1 459 086,95 € HT soit 1 583 109,35 € TTC, soit une augmentation du marché initial de 0,55%,

**Considérant** que les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire et s'inscrivent suivant le planning indice 1 du 13 avril 2022,

**Considérant** qu'au vu de la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait,

**Considérant** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le samedi 24 février 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité,**

**Article 1** La présente modification n°2 au marché VI2020.74 passé avec l'entreprise EBOI,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHÉS PUBLICS MODIFICATION N°2

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics  
256, Rue Hubert Delisle  
97430 Le Tampon  
Tél: 02 62 57 86 78

### B - Identification du titulaire du marché public

ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN (EBOI)  
1, RUE DE DJIBOUTI – 97420 LE PORT  
Tel : 0692 02 44 13 / 0693 03 56 31  
Adresse électronique : [secreteriat-eboi@outlook.fr](mailto:secreteriat-eboi@outlook.fr)

### C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A LA PLAINE DES CAFRES  
LOT 3: CHARPENTE / OSSATURE BOIS / PAREMENTS EXTERIEURS BOIS / COUVERTURE / ZINGUERIE

Marché : VI2020.74

Date de la notification du marché public : 09/06/2020

Montant initial du marché public : **1 574 33,76 € TTC.**

Délai d'exécution des travaux : 14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022

### D - Objet de la modification du marché public

✓ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI2020.74 du lot 3 Charpente / Ossature bois / Parements extérieurs bois / Couverture / Zinguerie a été notifié 09/06/2020 à l'entreprise ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN (EBOI) – 1, rue Djibouti – 97420 LE PORT, pour un montant global et forfaitaire de 1 574 333,76 € TTC.

Les travaux sont en cours. Suite aux études de synthèse et d'exécution des fluides, il est nécessaire de reprendre les retombées de poutres du volume en porte-à-faux pour calfeutrer toutes les gaines techniques et favoriser un traitement homogène des façades.

Des devis ont été demandés à l'entreprise EBOI et ont fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de + 8 088,10 € HT soit + 8 775,59 € TTC.

Au total, la modification n°2 relative à ces travaux entraîne une augmentation de **+8 088,10 € HT soit + 8 775,59 € TTC.**

Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande Publique.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget.

### E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

- Montant initial : 1 450 998,85 € HT soit 1 574 333,76 € TTC
- Modification n°1, n'a pas d'incidence financière
- Modification n°2 : 8 088,10 € HT soit 8 775,59 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 1 459 086,95 € HT soit 1 583 109,35 € TTC soit une augmentation du marché initial de 0,55%.

## F – Durée du marché

Les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire.

## G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN (EBOI) 1, RUE DE DJIBOUTI 97420 LE PORT		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

## J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ✓ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)